

7^{EME} RALLYE MISTRAL VHC



17 ET 18
NOVEMBRE 2018



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 07 Novembre 2018 :

Parution du livre de route :

A télécharger sur le site Internet de l'ASA AIX : asaix.free.fr

Lundi 07 Novembre 2018 :

Clôture des engagements à

minuit, cachet de la poste faisant foi

1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs, se tiendra le samedi 17 novembre 2018 à Rognes à 9 heures 30.
(Salle des Associations sur le Cours St Etienne)

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 P – Organisation

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 17 et 18 Novembre 2018, une épreuve régionale dénommée :

7^{ème} RALLYE REGIONAL MISTRAL V.H.C.

Le présent règlement a été visé par la ligue du Sport Auto PACA sous le N° ... en date du .../.../2018 et a reçu le permis d'organisation N° ... en date du .../.../2018

Comité d'organisation : Idem règlement rallye moderne.

Article 1.1 P – Officiels de l'épreuve

Collège des Commissaires Sportifs (CCS)

Président :	Marilyn DUCARTERON	lic n° 6840
Membres :	Marie RICHARD	lic n° 49602
	Emile PRADES	lic n° 2247

Direction de Course (DC)

Adjt :	Yannick BARDIN	lic n° 46622
	Myriam VINCENT	lic n° 1527
	Robert RICHARD	lic n° 44762
Adjt + Resp Adm :	Delphine BONNABEL	lic n° 132992
Adjt + véhicule BBR :	Marc DUCARTERON	lic n° 9003

Délégué Sécurité Ligue PACA

Thierry HAMONIC lic n° 31600

Commissaires Technique (CT)

Responsable:	Daniel CASOLARI	lic n° 187421
	Daniel LAPIQUE	lic n° 4010
	Dominique TURPIN	lic n° 119028
	Loys BORDERON	lic n° 183288
	J.P. FORESTELLO	lic n° 11620
	Maxence PARIS	lic n° 242239

VHC GARBI Thierry lic n° 16028
Stagiaire :

Chargés des Relations avec les Concurrents (CRAC)

Manuela PRADES	Isabelle FORESTELLO	Gérard BLANGERO
lic n° 34242	lic n° 138486	lic n° 55095

Médecin Chef

Dr. André MAILLOUX lic n° 152162

Juges de fait

Norbert BIAGIONI lic n° 25075
Jérôme ARCUCCI lic n° 53865

Daniel MATTIO lic n° 5318
Jean Pierre TORRES lic n° 1831
Jean-Pierre LAN lic n° 203401

Article 1.2 P – Eligibilité

Le 7^{ème} Rallye Régional Mistral V.H.C. compte pour : Le Challenge Véhicules Historiques du Comité Régional du Sport Automobile PACA.

Article 1.3 P – Vérifications

Les équipages engagés recevront, par mail, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu à la salle des fêtes de Rognes – Ave de Verdun, le samedi 17 novembre 2018 de 07 h 00 à 10h15 et jusqu'à 10h30 pour les vérifications techniques qui auront lieu sur le parking St Denis. (Ancien parc d'assistance, face au cimetière)

Les vérifications finales : voir règlement Rallye moderne.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3-1 P – Demandes d'engagement – Inscriptions

Article 3-1-5 P :

Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE REGIONAL MISTRAL V.H.C. doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci joint, dûment complétée avant le lundi 07 novembre 2018 minuit.

NOUVELLES DISPOSITION – CARTES GRISES

En application des nouvelles dispositions fédérale, concernant les cartes grises, nous vous demandons, de compléter, entièrement et lisiblement, les parties PILOTE et CO-PILOTE du le bulletin d'engagement. Conformément à la circulaire FFSA N° PJ 05/12/145, nous vous informons que tous ces renseignements (Nom, Prénom, Sexe, Date et lieu de naissance, N° de permis, date et lieu de délivrance, nationalité et adresse de domicile) seront transmis à la Préfecture, 6 jours avant le début de la manifestation.

Article 3-1-10 P :

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Article 3.1.11 P – Les droits d'engagement sont fixés à :

250 € avec la publicité facultative de l'organisateur.

500 € sans la publicité facultative de l'organisateur.

200 € pour les licenciés de l'ASA d'Aix. (Équipage complet ou 1er conducteur)

Article 3.2 : Equipages

Conforme au règlement standard et aux prescriptions FFSA (voir France Auto 2018 : éléments de sécurité V.H.C.)

Article 3.3 – Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1 – Voitures autorisées

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes **E, F, G1, G2, H1, H2, I, J1 et J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Les voitures homologuées groupe 5 et 6, sport prototype et course bi place (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées. (voir réglementation France Auto 2018)

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie **Rallye Classic de Compétition**.

Article 4.3 – Pneumatiques

Conforme aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

Publicité obligatoire : panneaux de portières haut : Idem règlement rallye moderne

panneaux de portières bas : Idem règlement rallye moderne

Publicité individuelle : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

Article 7.1 : DEPART

Le départ des voitures sera donné à Rognes, le samedi 17 novembre 2018, à 12h25 avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard FFSA, il sera établi :

- Un classement « scratch » hors catégorie Classic, pour les groupes 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; N VHC J1-J2 ; A VHC J-J2 ; B VHC J-J2.
- Un classement par groupe
- Un classement pour la catégorie 5 (Classic)

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un passeport technique historique ou d'un PTH/N.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

Pour les articles non cités dans ce règlement, merci de se référer au règlement Rallye moderne.